

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 22 novembre 2016

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Création et mise en exploitation de deux Hyper U

Le gouvernement a autorisé la création et mise en exploitation de deux hypermarchés U : l'un de 5 500 m² sera situé à l'Anse-Uaré à Ducos, et l'autre d'une surface de vente de 3 000 m² sera situé à Païta.

Conformément au code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, toute mise en exploitation d'un nouveau commerce de détail, lorsque sa surface de vente est supérieure à 350 m², est soumise à l'autorisation préalable du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. A l'issue de la phase d'examen approfondi réalisée par la direction des Affaires économiques au regard des engagements proposés, l'analyse a conclu à l'absence d'atteinte à la concurrence.

Magasin Hyper U (Anse-Uaré, Ducos)

Cette opération s'intégrera dans un projet de centre commercial d'un étage d'une superficie de 18 788 m², qui accueillera en plus de l'hyper marché U, 35 boutiques spécialisées dans l'équipement de la personne, de la maison, de culture et loisirs, d'hygiène-santé-beauté, ainsi que des services (assurances, banques etc...).

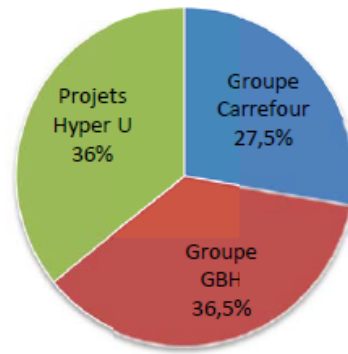
Hypermarché U (Païta)

L'Hyper U d'une surface totale de vente de 3 000 m² s'intégrera dans un projet de centre commercial comprenant de nombreux commerces, services et restaurants ainsi qu'un parking de 700 places.

Analyse de la concurrence

Avec l'arrivée des hypermarchés U Anse-Uaré et Païta, un rééquilibrage s'opère entre trois enseignes et groupes différents. Cette opération permettra au groupe Ballande de se positionner comme le troisième opérateur de la grande distribution à dominante alimentaire sur la zone étendue au Grand Nouméa, et rééquilibrera le marché entre trois opérateurs d'envergure quasi identique. Elle s'avère donc fondamentalement pro concurrentielle.

Répartition des parts de marché
Hypermarchés après opération



* *
*